

# Echec de la négociation « Droit Syndical »

## Une nouvelle ère inquiétante !

### Moins de moyens pour les syndicats et pour les CSE, c'est moins de moyens pour vous représenter et pour les activités du CSE

En donnant priorité aux accords conclus en entreprise, les ordonnances gouvernementales de 2017 étaient censées apporter un dialogue social de proximité plus efficace. Cette réforme faisait une confiance aveugle aux entreprises pour concrétiser cet objectif... tout en leur donnant les moyens d'y échapper (ce que n'a pas manqué de faire ASF).

Jusqu'à ce jour, les 5 syndicats représentatifs ASF bénéficiaient d'une convention de Droit Syndical leur octroyant des moyens financiers et en heures de délégations ainsi que divers dispositifs leur permettant d'effectuer correctement ce travail syndical indispensable à un dialogue social de qualité.

Agacée par vos/nos revendications légitimes sur la sécurité, vos conditions de travail, ou votre pouvoir d'achat, insupportée par le dialogue social en général, aigrie d'avoir perdue en justice contre les 5 syndicats ASF sur le recours à l'activité partielle, outrée de notre action suite aux révélations de Mediapart sur les scandaleux fichiers de Centre Auvergne, prisonnière de son management par la terreur (procédures de licenciement en cours, burn-out, arrêts de travail pour risques psychosociaux !), avide de gains financiers toujours plus importants pour quelques-uns, paralysée par le souci d'être le meilleur élève de la classe VINCI (enfin, d'en donner l'image), **la Direction a décidé de couper tous les moyens dont disposaient vos représentants pour fonctionner efficacement.**

Le dernier Repères RH n° 164 relatif au droit syndical vous trompe ! **Une petite mise au point est nécessaire :**

✓ C'est bien la Direction de manière unilatérale qui a dénoncé l'accord sur le Droit syndical qui convenait bien à toutes les parties. Par représailles envers des OS qui faisaient trop bien leur travail ? Une décision qui revient à changer de règles du jeu en cours de mandat.

✓ C'est bien la Direction qui a proposé un nouveau droit syndical à la baisse sur tous les postes (heures de délégations, moyens financiers...). Et qui a refusé nos propositions faites au cours de 7 réunions de négociation ! Les Organisations Syndicales étaient pourtant prêtes à faire des concessions importantes mais comment fonctionner sans moyens ?

✓ Et c'est encore la Direction qui impose au final de manière unilatérale les nouvelles règles et moyens de fonctionnement, en **obligeant les CSE à voter une résolution sous la menace de couper littéralement tous les moyens aux CSE d'Etablissement** (notamment en supprimant les postes de secrétaires administratives ce que toutes les OS ont refusé en votant cette résolution dans tous les CSE (à cette heure, seuls les élus AMP ne se sont pas encore prononcés).

**Les moyens de vos représentants seront désormais au minimum légal** avec un périmètre de 2700 km à couvrir. Incroyable dans une entreprise qui vante le dialogue social, du jamais vu dans l'histoire d'ASF !

En tant que salarié, vous n'avez probablement pas conscience de l'incidence de cet échec. Ce sont pourtant vos œuvres sociales à disposition dans les CSE qui sont en danger car ce sont bien vos élus qui gèrent la politique des œuvres sociales... mais comment continuer cette gestion sans moyens financiers et sans temps pour le faire ?

Tout cela peut paraître technique, mais en fait les conséquences seront directes et perceptibles pour tous les salariés. Vos représentants auront moins de temps et moyens pour vous rencontrer, pour vous défendre, pour vous représenter.

**La Direction a donc souhaité baillonner et mettre de côté les organisations syndicales** afin de pouvoir poursuivre sans opposition la mise en place de nouvelles organisations, guidée uniquement par une logique financière et par l'objectif de réduction des effectifs.

Ne reste plus que le droit syndical « légal », que l'entreprise ne peut pas nous enlever. Soyez-en certains : nous l'utiliserons au maximum pour vous représenter. En revanche, nous pouvons oublier le terme « dialogue social », et s'habituer au terme « **décision unilatérale** » qui régit désormais les relations sociales au sein de l'entreprise. Le pire est à venir...



Nous contacter

